

Lioubliana, 1^{er} avril 1920.

N^o 313.

Monsieur,

La victoire remportée par les nations alliées, a affranchi une grande partie du peuple yougoslave et réalisé les désirs les plus chers de notre nation en la délivrant du joug étranger.

Conscients de la liberté recouvrée et désireux de nous efforcer au progrès vers la haute culture des grandes nations de l'Ouest, nous venons de créer dans la capitale slovène l'Université dont le premier germe, il y a cent ans, fut déposé en terre slave par le génie napoléonien. La loi du 23 juillet 1919 a doté Lioubliana d'une Université à cinq facultés : en qualité de professeurs de cette Université, nous venons, Monsieur, vous exprimer le grand désir que nous avons de nouer des relations amicales et scientifiques avec le corps enseignant de vos facultés.

Dans l'espoir que vous voudrez bien réserver bon accueil à notre désir, nous vous prions,

Monsieur,

d'agréer l'expression de notre plus haute considération.



Pour le conseil des professeurs :

recteur.